

Le 17 novembre 2015

V/Réf. :

**Objet : Demande d'accès concernant le prolongement de la rue Saint-Omer à
Lévis – lot 2 431 511**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 29 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport de visite du 8 décembre 2006, 5 pages;
2. Rapport d'inspection du 31 juillet 2014, 8 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Sylvie Lessard
Répondante régionale de l'accès aux documents

p. j.

Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

INFORMATIONS GÉNÉRALES

(VISITE FERME PAR FERME)

LIEU D'ÉLEVAGE ET/OU D'ÉPANDAGE

3 mars 2003

N° gestion doc : 7710-12-01-

N° intervenant SAGIR :

1. IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT

NOM DE L'EXPLOITANT (individu, société ou groupement, personne morale, etc.)

Michel Bourget (Ferme le Silo enr.)

ADRESSE POSTALE

N° et rue : 6610, rue du Golf

Municipalité : Lévis

Code postal : G6V 9C4

N° de tél. : (418) 837-2628

N° de télécopieur : ()

Courriel :

Téléavertisseur :

Tél. Cel. : ()

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DES LIEUX

TYPE (ÉLEVAGE OU CULTURE)		MUNICIPALITÉ	COTE du LIEU
LIEU N° 1	Fruit, maraîcher	Lévis	A
LIEU N° 2			
LIEU N° 3			
LIEU N° 4			
LIEU N° 5			
LIEU N° 6			

3. COORDONNÉES DES PERSONNES RENCONTRÉES

Nom	Fonction	Téléphone
Michel Bourget (tél)	propriétaire	(418) 531-54
		()

4. COMMENTAIRES

Un vieux bâtiment est toujours existant. En 1981, il n'y avait pas d'animaux en 1981, il n'y en a toujours pas et il n'a pas l'intention d'en faire à l'avenir. Il y range sa paille et l'utilise comme hangar.

Il avait $2\frac{1}{4}$ ha en maraîcher/fruit en 2006. Il a environ $2\frac{3}{4}$ ha en culture au total. Donc, s'il ne loue pas de terre, on ne le verra jamais de Paef (< 5ha). Il n'a d'ailleurs plus l'intention de faire plus de $2\frac{1}{4}$ ha en maraîcher dans le futur.

RÉDIGÉ PAR : Sandie Cloutier
(nom)

Sandie Cloutier
(signature)

2006 / 12 / 08
a m j

Vu :

(nom)

(signature)

a / m / j

RECENSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
(VISITE FERME PAR FERME)
LIEU D'ÉLEVAGE ET/OU D'ÉPANDAGE

1^{er} mars 2006

N° de gestion doc. : 7710-12-01-

N° d'intervention SAGIR :	N° lieu d'intervention SAGIR :
Date du recensement : 29 nov. 2006 (tel)	Heure arrivée : 14h57 Heure départ : 15h02
Inspecteur/trice : Sandrine Cloutier	Accompagnateur/trice :

1. IDENTIFICATION DU LIEU (Si l'exploitant est locataire, ajouter les coordonnées du propriétaire)*

<input checked="" type="checkbox"/> Lieu N° 1	<input type="checkbox"/> Lieu N° 4	<input type="checkbox"/> Locataire : _____ Depuis : _____
<input type="checkbox"/> Lieu N° 2	<input type="checkbox"/> Lieu N° 5	<input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire : _____ Depuis : 1984
<input type="checkbox"/> Lieu N° 3	<input type="checkbox"/> Lieu N° 6	* Coordonnées : _____ du propriétaire _____

Dossiers antérieurs : 53 / 54

ADRESSE CIVIQUE (si différente de l'adresse postale; si pareille, inscrire « idem »)

N° et rue : idem
Municipalité : _____ Code postal : G6V 9E4

2. LOCALISATION CADASTRALE

Lot : 97P Rang : Sarasteau Cadastre du Québec :
 Concession : _____

Cadastre : Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire
Municipalité : Lévis MRC : LÉVIS
Coordonnées géographiques (NAD 83) : 19 T : 0335384 / 5185570

3.1. BÂTIMENT COUR D'EXERCICE N° 1

TYPE DE BÂTIMENT : _____ SUPERFICIE TOTALE : _____ m² D'ÉLEVAGE : _____ m²

TYPE D'ANIMAUX	Nombre actuel	Droit d'exploitation 1981 <input type="checkbox"/> C. A. date : _____ <input type="checkbox"/> _____	Gestion des fumiers		
			S	L	Lit.
Veu commentaires.					

Élevage à forfait : propriétaire des animaux :

SYSTÈME DE TRANSFERT : montée aérienne tracteur manuel préfosse et pompe
 souterrain gravité autre :

Classement environnemental : A B C

Commentaires :

3.2. STOCKAGE STO N° 1

TYPE DE STOCKAGE : Aucun ouvrage de stockage acier ou béton amas au champ cultivé
 amas de fumier contigu au bâtiment plancher du bâtiment
 ouvrage de stockage en sol ou membrane autre _____

ENTREPOSE LE FUMIER DE QUEL(S) BÂTIMENT(S) : BAT _____ Année de construction : _____

ATTESTATION DE CONFORMITÉ oui non REGARD présent absent

Commentaires :

RECENSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
 (VISITE FERME PAR FERME)
LIEU D'ÉLEVAGE ET/OU D'ÉPANDAGE

1^{er} mars 2006

N° de gestion doc. : 7710-12-01-_____

4. SUPERFICIES EN PROPRIÉTÉ PAR MUNICIPALITÉ

LOT	<input checked="" type="checkbox"/> RANG <input type="checkbox"/> CONCESSION	CADASTRE	MUNICIPALITÉ	SUPERFICIE TOTALE
97-P, 98-P	Rg Sarasteau	Paroisse de Notre-Dame-de-la-Vierge	Lévis	

Total épandable en propriété (ha) : ~ 4ha

Si lieu d'épandage superficie (ha)

Prairie/pâturage : 23/24 ha (Sachère + engrais vert) Maïs-grain : 0 ha Grandes cultures : 0 ha Maraîcher/fruit : 23/24 ha (23/24 ha Fraise + 23/24 Framboise + 23/24 Maïs sucré)

Fertilisants appliqués : Engrais minéraux MRF Autres

Pesticides appliqués : Applicateur : Michal Burget Certifié démarches amorcées
 Oui (Compléter la section) Applicateur : _____ Certifié démarches amorcées
 Non À forfait : Cie : _____

Commentaires : Il m'affirme avoir renouvelé son certificat l'an passé / J'ai vérifié, il l'a (No cert: C200048)

5. CONVENTIONS D'ÉPANDAGE, LOCATION, TRAITEMENT OU ÉLIMINATION

Oui Non Écrites Verbales vues déclarées Location à un ou des tiers Location de un ou des tiers Receveur Fournisseur Traitement Élimination

6. CONFORMITÉ DE L'ÉPANDAGE

PAEF à jour : Oui _____ Non N/A
 (Date de la signature) (Nom de l'agronome)
 Bilan en phosphore : Oui _____ Non N/A
 (Date de la signature) (Nom de l'agronome)
 Registre d'épandage et/ou d'expédition : Oui Non N/A

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PRODUCTION ANNUELLE DE P₂O₅ actuelle : _____ kg (CRAAQ)

PRODUCTION ANNUELLE DE P₂O₅ selon le droit d'exploitation : _____ kg (CRAAQ)

ÉPANDAGE AVEC RAMPE BASSE Oui Non N/A Épandage à forfait, Cie :

ENTREPOSE LES EAUX DE LAITIÈRE Oui Non N/A Si oui, où :

ANIMAUX AU COURS D'EAU Oui Non N/A

8. ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

STO N° _____ A B C STO N° _____ A B C
 STO N° _____ A B C STO N° _____ A B C
 ÉPANDAGE A B C

COTE DU LIEU (plus basse cote obtenue STO vs ÉPAND) A B C

CONFORMITÉ DES DROITS D'EXPLOITATION Oui Non ↑ : _____ kg _____ %

9. COMMENTAIRES

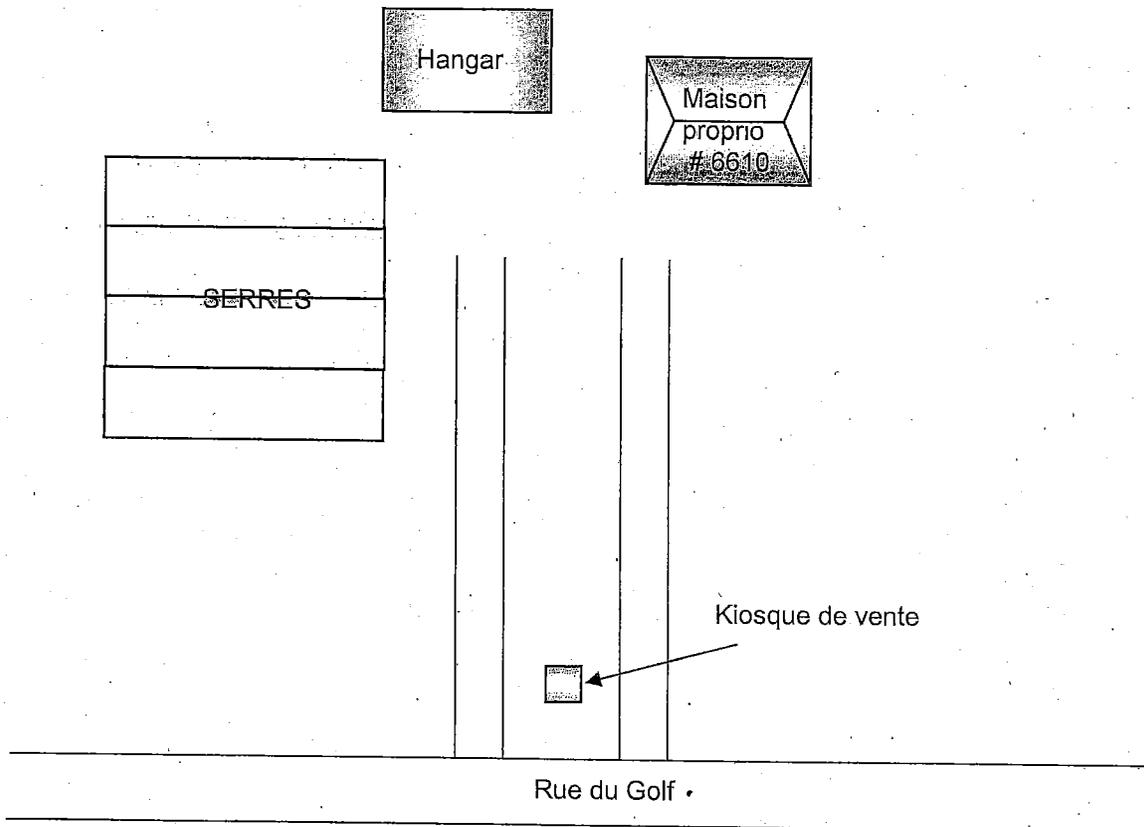
Michel Bourget (Ferme le silo enr.)

Lot 97-P, rang Sarasteau

Cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire

Municipalité de Lévis

MRC: Lévis



Croquis non à l'échelle
Mesures en mètres

Réalisé par : Sandie Cloutier

le 8 décembre 2006

N/D :

IDENTIFICATION : Michel Bourget (Ferme le silo enr.)



Notes : Affiche de la ferme.

Photo : 1

Date : 8 déc 2006



Notes : Ferme vue de la rue du Golf.

À droite : Maisons du propriétaire

Au milieu, derrière : Serres.

A gauche : Kiosque de vente

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Région : Chaudière-Appalaches

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-07-31	Heure d'arrivée : 13 h 10	Heure de départ : 13 h 36
Inspecteur : Karol-Ann Fortier-Guay		Accompagné de :

N° intervention : 300902855	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7710-12-01-14368-01	N° du rapport d'inspection : 401162645
N° demande : 200400191	Type de demande : Programme de contrôle

But de l'inspection : Dans le cadre du programme 2014 de contrôle estival des pesticides par les étudiants :

- L'objectif est d'informer les producteurs de la nouvelle version de la note d'instruction 08-01 – « Mesures transitoires applicables aux producteurs agricoles qui sont visés par les exigences de l'article 52 du Code de gestion des pesticides ». Par la même occasion, le programme permettra de collecter des renseignements sur leur conformité de l'article 52 et à cette note d'instruction.
- Vérifier la conformité des entreprises à la réglementation sur les pesticides.
- Informé l'entreprise des problématiques observées.

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Michel Bourget	
Nom usuel du lieu : Ferme le Silo enr.	
N° du lieu : X2092766	Type de lieu : lieu d'épandage
Localisation du lieu inspecté :	
Adresse du lieu : 6610, rue du Golf Lévis (Québec) G6V 9C4	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,803337842600;-71,157399553900	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Monsieur Michel Bourget	Propriétaire	6610, rue du Golf Lévis (Québec) G6V 9C4	Y2063576

Conditions météo
Ensoleillée

Personnes rencontrées <input checked="" type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Michel Bourget	Propriétaire	418-837-2628 Cell : 418-569-8731

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : Michel Bourget			

Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------	--

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 7	Nombre de photos annexées au rapport : 6
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Karol-Ann Fortier Guay avec un appareil photo de type Canon Powershot D10. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-12\forka02\7710-12-01-14368-01\2014-07-31	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées <input type="checkbox"/> SO	
Numéro	Titre
	Application agricole – Équipement générant de la dérive

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Extrait du système informatique SEAP relatif à la certification de M. Michel Bourget.

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

3 Description de l'inspection

À 13h10, je me présente au 6610, rue du Golf à Lévis et y rencontre M. Michel Bourget, propriétaire.
En sa compagnie, nous nous rendons à l'endroit où sont entreposés les pesticides. J'y fais mon inspection et je vérifie la certification de M. Bourget.
Avant de quitter les lieux, j'informe l'exploitant de mes constatations. Comme tout me semble conforme, je l'invite à continuer dans cette voie.
Je quitte les lieux vers 13h36.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

SEAP : Vérification de la certification de l'exploitant M. Michel Bourget.

5 Conclusion

L'entreprise est conforme en tout point au code, au règlement et à la loi à l'égard de l'entreposage et de la certification.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer le dossier.

Rédigé par : Karol-Ann Fortier Guay

Signature : *Karol-Ann Fortier Guay* Date de signature : 20-08-2014

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Guylaine Gaudreau Fonction : Chef d'équipe

Signature : *Guylaine Gaudreau* Date : 14-08-19

Commentaires : *ok.*

Grille d'inspection

Titre du programme : P1 – Vérification de la conformité de l'utilisation des pesticides

Titre de la grille : Application agricole – équipement générant de la dérive

No de la grille :

Description de l'inspection

Permis N/A

Titulaire du permis :	Adresse du titulaire du permis :
Numéro de permis :	Date d'expiration :
Catégorie :	Sous-catégorie :
Région émettrice :	

Certificat

Titulaire du certificat : Michel Bourget	<input checked="" type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Propriétaire	Téléphone : 418-837-2628 Cellulaire : 418-569-8731
Numéro de certificat : C200048	Sous-catégorie : CD8, E1, E1.1
Date d'expiration du certificat : 2017-09-11	

Titulaire du certificat :	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre :	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat :	Sous-catégorie :
Date d'expiration du certificat :	

Titulaire du certificat :	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre :	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat :	Sous-catégorie :
Date d'expiration du certificat :	

Points de vérification

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note

Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides

Section applicable aux détenteurs de certificat de producteur agricole pour l'application des pesticides des classes 2 et 3 (E.1 et E1.1) et de simple agriculteur (E2)

1	L. 50 r. 36 r. 46	L'agriculteur, son employé ou une personne autorisée à agir au nom d'un agriculteur ou qui a la responsabilité d'assumer la surveillance est titulaire d'un certificat E1, E1.1 ou E2.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---	-------------------------	--	-------------------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Section applicable aux détenteurs de permis d'application de pesticides de sous catégories C8

2	L.50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	L.34 et 36	Permis de catégorie et sous-catégories appropriées aux pesticides utilisés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Section applicable à tous (E.1, E1.1, E.2, CD8)

4	L.62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	L.81 L.83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Code de gestion des pesticides

Entreposage							
6	5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	18	Entreposage doté d'un aménagement de rétention si > 100 kg ou litres de pesticides non préparés ou non dilués pendant > 15 jours consécutifs (classes 1 à 3).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	20	Disposition sur le lieu de l'entreposage de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements et procéder au nettoyage des lieux (classes 1 à 3).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	21	Affichage, à l'entrée du lieu d'entreposage, des coordonnées des services prévus (classes 1 à 4).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

C : Conforme NC : Non-conforme SO : Sans objet (non applicable) NV : Non vérifié

Notes sur les vérifications

N°	Note
10	Les affiches ont été remises à l'exploitant durant l'inspection et celui-ci les a installées au moment même.

Questions particulières – Note 08-01

0- Y a-t-il utilisation d'un pulvérisateur assujéti aux exigences de l'art. 52 du CGP? (À jet porté ou pneumatique, sans tunnel et qui n'est pas à rampe horizontale. S'il y a lieu, prendre une photo et faire l'évaluation vous-mêmes)

Oui Non.

Si oui, compléter la section. Si non, confirmer la superficie et le type de culture. Informer le producteur agricole sur l'article 52 et la note d'instructions dans tous les cas (dérive et mesures de réduction de la dérive)

Superficie : 3 ha

Type de culture : Fraises

1- Connaissance de l'exploitant des exigences de l'article 52

Se déduit des questions particulières que vous poserez :

1-Savez-vous que, dans certaines situations, une distance minimale doit être respectée entre la culture et le terrain voisin (immeuble protégé) lors d'application de pesticides.

2-Quel type d'équipement est visé par cette obligation de distance minimale?

3-Quelles sont ces distances?

Si le producteur répond correctement à 2-3 questions, cocher « assez bonnes »; 1 question, cocher « moyennement bonnes »; sinon, cocher « Aucune ».

Assez bonnes Moyennement bonnes Aucune

2- Les exigences de l'article 52 sont-elles respectées (à la connaissance de l'exploitant et/ou selon les observations que l'étudiant peut faire)

Oui Non Ne sait pas

Si c'est non...

Le producteur a-t-il déjà transmis au MDDELCC un plan de réduction de la dérive pour se prévaloir des mesures transitoires?

Oui non

3- Connaissance de l'exploitant des mesures transitoires (Note d'instructions 08-01)

Se déduit des questions particulières que vous poserez :

1-Êtes-vous au courant qu'il existe des mesures temporaires pour réduire les distances prescrites par l'art. 52? S'il répond « oui », lui demander de quelle manière on peut parvenir à une telle réduction.

2-(Pulvérisateur admissible)

3-(Buse anti-dérive)

4-(Haie brise-vent admissible)

Si le producteur répond correctement à 2-4 questions, cocher « assez bonnes »; 1 question, cocher « moyennement bonnes »; sinon, cocher « Aucune ».

Assez bonnes Moyennement bonnes Aucune

4- Mesures déjà présentes qui favorisent la réduction de la dérive

- Aucune
 Buse antidérive
 Haie brise-vent
 Pulvérisateur admissible

5- Est-il membre d'une association autre que l'UPA

- FPPQ (Fédération des producteurs de pommes du Québec)
 APANQ (Association des producteurs d'arbres de Noël du Québec)
 AVQ (Association de vigneron du Québec)
 Autre :
 Aucune

6- Type de pulvérisateur (prendre photo et voir la note d'instructions)

- De type axial
 De type à flot d'air horizontal
 De type à assistance pneumatique (non admissibles à une réduction de distance)
 Autre (mentionner la marque et le modèle) : Pulvérisateur à rampe horizontale

7- Utilisation de buses antidérive (prendre photo, noms et numéros des buses)

- Toujours
 Parfois, selon le type d'application
 Jamais
 Ne sait pas

8- Présence d'une haie brise-vent entre la culture et l'immeuble protégé (localisée sur la propriété de l'exploitant agricole) (prendre photo)

- Oui
 Admissible (de hauteur supérieure à celle de la culture)
 Composée d'au moins une rangée d'arbres à feuilles persistantes (conifère, sauf mélèze)
 Non admissible
 Non

9- Présence d'un ou plusieurs immeubles protégés à proximité de la culture.

- Oui
 Non

Si oui, compléter les questions 10-11-12 et 13. Si non, aller à la question 14 :

10- Nombre :

11- Localisation de l'immeuble protégé

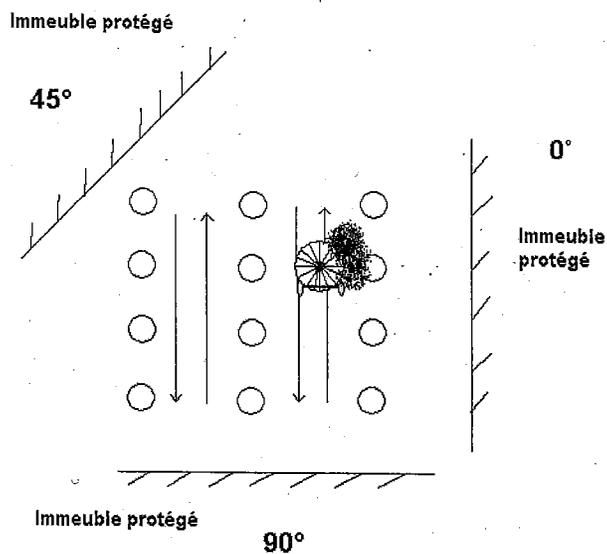
- Périmètre d'urbanisation (zone blanche)
 Hors du périmètre d'urbanisation (zone verte)

12- Distance de la dernière rangée de la culture (à partir du milieu du tronc) par rapport à l'immeuble protégé (appréciation)

- Indéterminée
 0 m à 5 m
 5 m à 10 m
 10 m à 20 m
 20 m à 30 m
 Plus de 30 m

13- Les rangées de la culture sont orientées à quel degré par rapport à la limite de propriété de l'immeuble protégé?

- 0°
 45°
 90°



14- Réglage du pulvérisateur :

A) Fréquence

- Jamais (passez à 15) Une fois par saison Plus d'une fois par saison

B) Par qui ?

- Le producteur ou son employé

Le producteur ou l'employé a-t-il suivi une formation de réglage (ex; DEP, Technique)

- Oui
 Non

- Personne accréditée (programme action réglage du MAPAQ)

15- Type et superficie de culture

Fruits aux champs

- Bleuets de corymbe Superficie :
- Bleuets nains Superficie :
- Framboise conventionnelle Superficie :
- Framboise d'automne Superficie :
- Vignes Superficie :

Fruits en verger

- Poirier Superficie :
- Pommier nain Superficie :
- Pommier semi-nain Superficie :
- Pommier standard Superficie :
- Prunier Superficie :

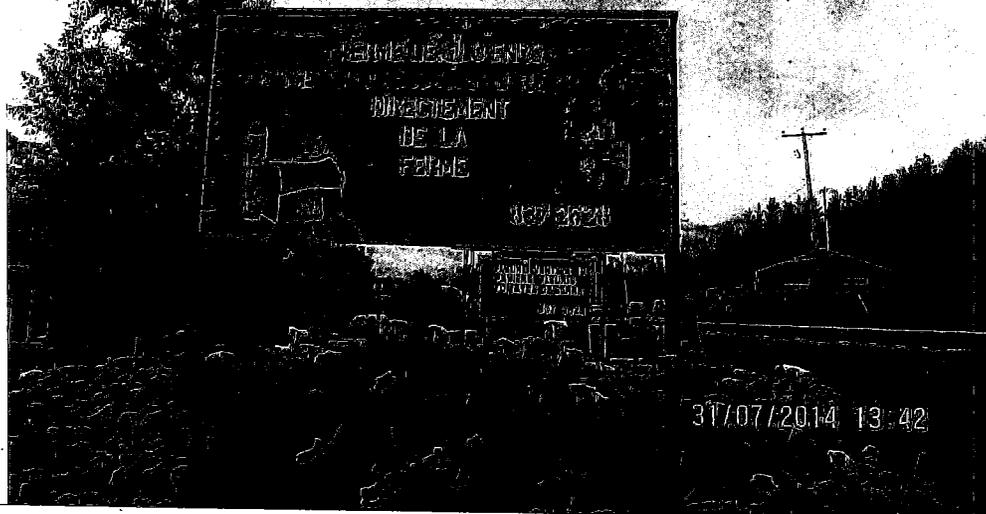
Horticulture ornementale en plein champ

- Arbre feuillu Superficie :
- Arbre de Noël Superficie :
- Conifère Superficie :

Horticulture ornementale en contenant

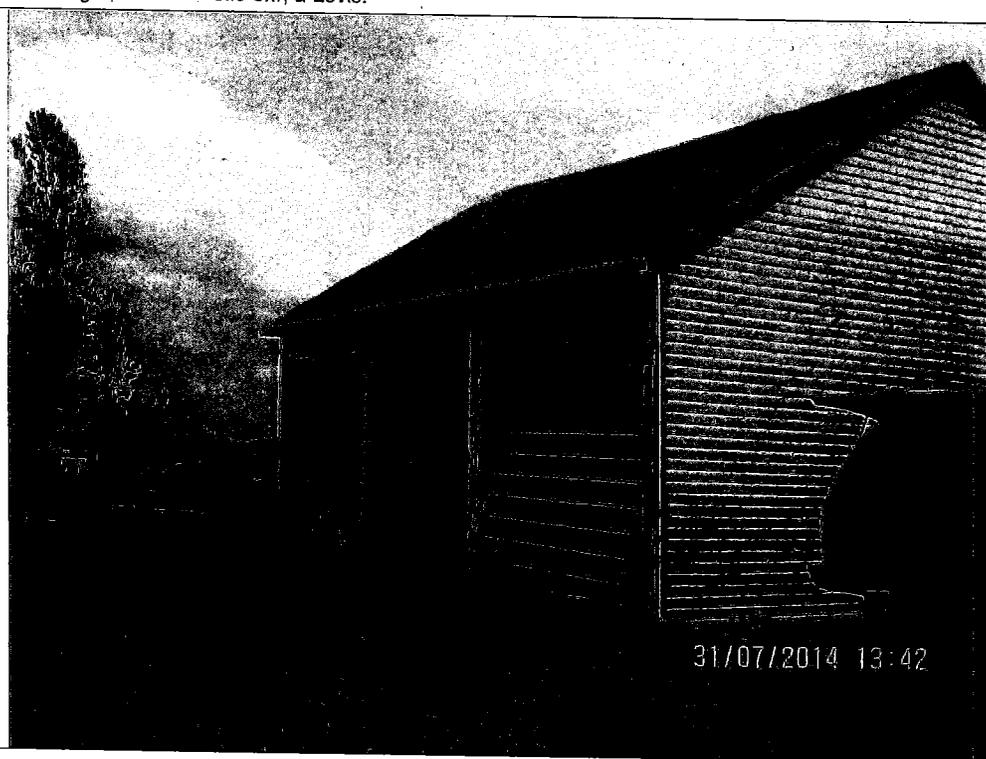
- Arbre feuillu Superficie :
- Conifère Superficie :

*** Autres : Fraises : 3 ha**



2014-07-31 041.jpg

Photo 1. Lieu de M. Michel Bourget, Fèrme le Silo enr, à Lévis.



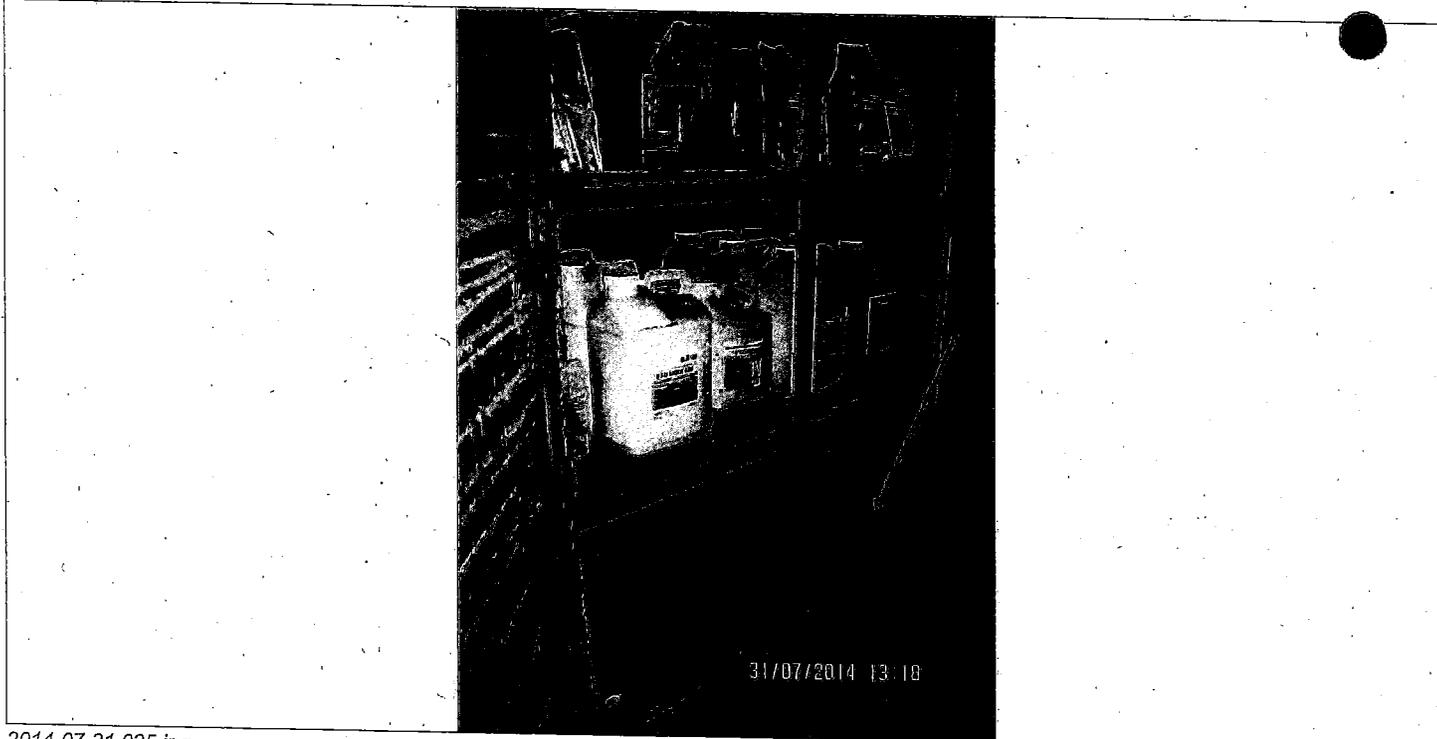
2014-07-31 040.jpg

Photo 2. Garage dans lequel sont entreposés les pesticides.



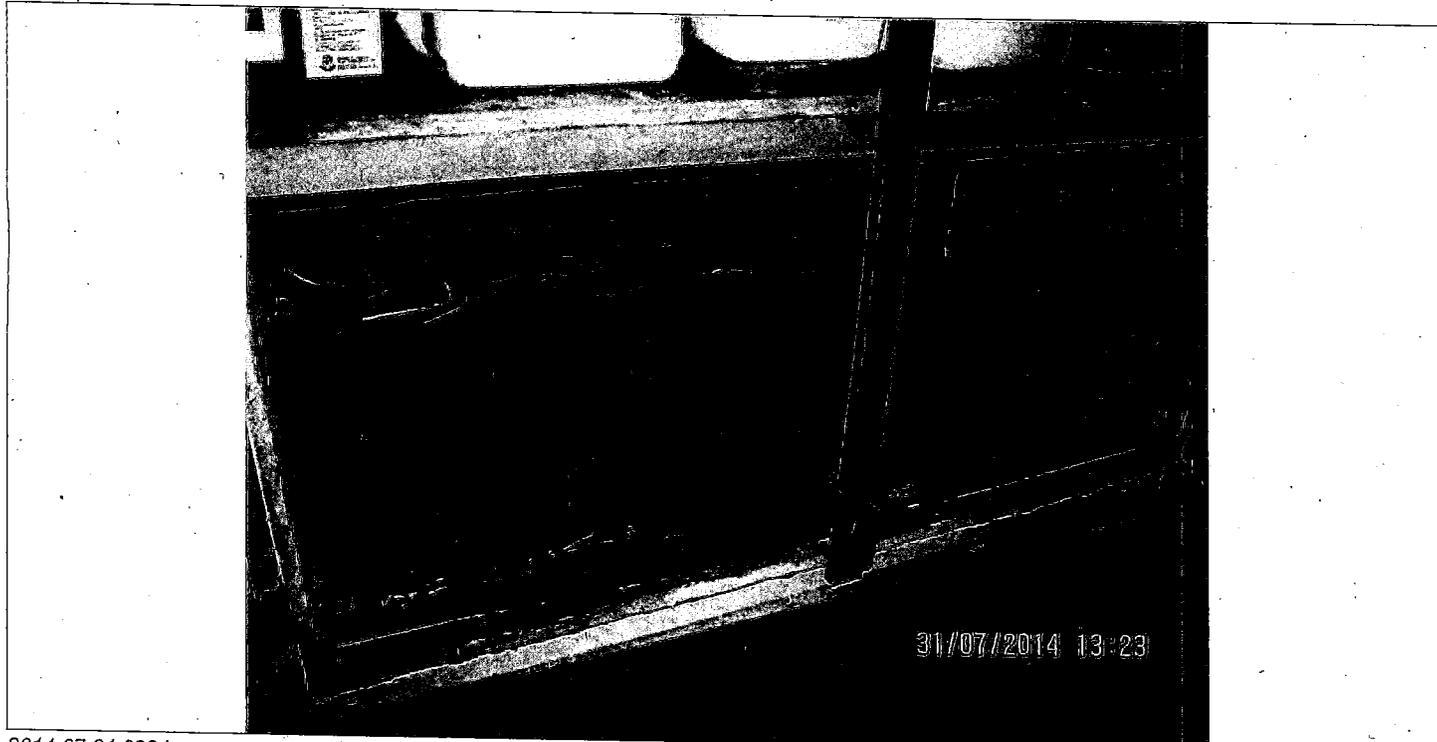
2014-07-31 037.jpg

Photo 3. Armoire barrée contenant les pesticides.



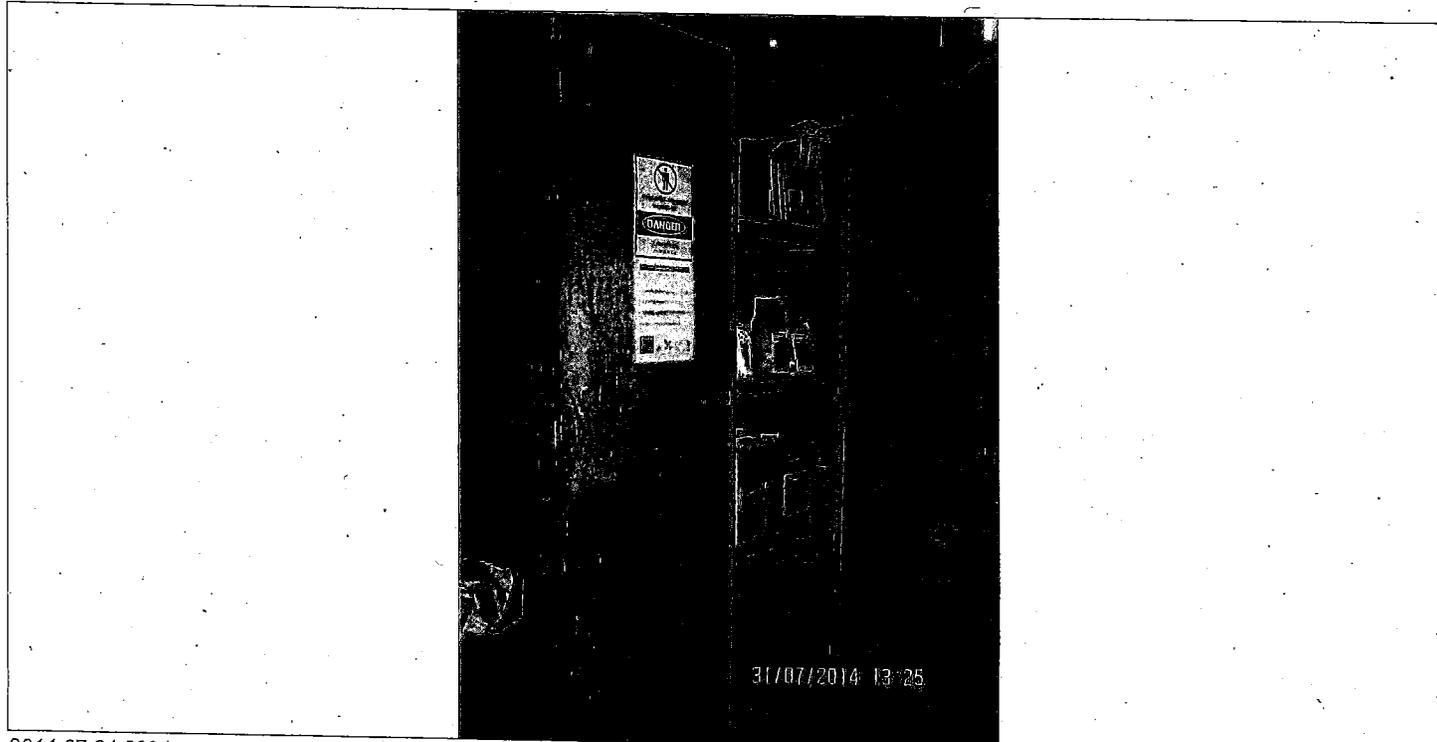
2014-07-31 035.jpg

Photo 4. Armoire contenant les pesticides avec à la base de celle-ci, un bac en bois, recouvert d'un épais plastique étanche qui contient du matériel d'absorption.



2014-07-31 038.jpg

Photo 5. Matériel d'absorption contenu dans le bas de l'armoire, qui reste à cet endroit en tout temps et qui empêche tout pesticide de se répandre dans l'environnement.



2014-07-31 039.jpg

Photo 6. Armoire contenant les pesticides avec les affiches appropriées.